



## **AUCUNE MOBILITE FORCEE AU CNFPT NON AUX MUTATIONS SANCTION STOP A LA REPRESSION ANTI-SYNDICALE AU CNFPT**

C'est avec stupéfaction que Katel Corduant a découvert – posée sur son bureau- une lettre du directeur général, Vincent POTIER datée du 11 octobre l'affectant avec brutalité à compter du 1<sup>er</sup> novembre comme conseillère formation à l'INSET de Nancy.

Katel CORDUANT est agent du siège du CNFPT, à Paris, depuis 13 ans. Elle est attachée territoriale, chargée de mission du vice-président CGT depuis 8 ans. Elle exerce ses missions au sein de la Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées. Elle était auparavant, pendant 5 ans, responsable administrative du COS où les administrateurs et correspondants locaux se souviennent de son professionnalisme.

Elle exerce des responsabilités importantes au sein de la CGT : secrétaire générale adjointe du syndicat CGT du CNFPT ; représentante depuis 2 mandats au CHSCT ; membre de la Commission Exécutive de l'Union locale du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et de l'Union départementale de Paris ; déléguée au 50<sup>ème</sup> et 51<sup>ème</sup> Congrès Confédéral de la CGT ; déléguée au 11ème Congrès fédéral.

La décision du directeur général est inacceptable. Ce sont là les méthodes du patronat le plus réactionnaire.

Elle traduit le profond mépris du directeur général pour tous les conseillers formation de l'établissement en laissant croire qu'un agent peut exercer les missions de conseiller formation du jour au lendemain. Au-delà, elle traduit le profond mépris du directeur général pour la mission même de formation professionnelle de notre établissement et tous les agents qui l'exercent.

Cette mobilité forcée, qui constitue une sanction déguisée, conduit à détruire la carrière d'un agent.

C'est une menace pour tous les agents de l'établissement qui risquent de subir de telles mobilités forcées.

C'est une attaque sans précédent contre la CGT au CNFPT – établissement public national paritaire.

Cette mutation forcée n'a qu'un objectif : faire dégager l'une des principales responsables de la CGT des services du siège du CNFPT. C'est une mesure de représailles contre les actions que nous avons engagées dans le cadre de l'intersyndicale depuis plusieurs mois.

Le syndicat CGT du CNFPT :

- Exige le retrait immédiat de la lettre du 11 octobre du directeur général et le maintien au sein de sa direction de Katel Corduant, l'arrêt immédiat de la politique de répression anti-syndicale de l'autorité territoriale
- Condamne et s'oppose à toute mutation sanction et mobilité forcée au CNFPT
- Invite les agents de l'établissement à signer la pétition qui défends ces quelques exigences
- Appelle l'ensemble des forces syndicales CGT à adresser motions et lettre au président du CNFPT, François DELUGA ([francois.deluga@cnfpt.fr](mailto:francois.deluga@cnfpt.fr))
- Entend prendre toute initiative dans les jours qui viennent pour combattre la répression anti-syndicale dont il fait l'objet, notamment à l'occasion du Conseil d'Administration du CNFPT le 8 novembre prochain

*Paris, le 18 octobre 2017*

**AUCUNE MOBILITE FORCEE AU CNFPT**  
**NON AUX MUTATIONS SANCTION**  
**STOP A LA REPRESSION ANTI-SYNDICALE AU CNFPT**  
**RETRAIT DE LA LETTRE DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 OCTOBRE**  
**MAINTIEN DE KATEL CORDUANT DANS SA DIRECTION**

Je soutiens la demande du syndicat CGT du CNFPT :

Nom-Prénom	Structure/ Service	Signature

A renvoyer à Syndicat CGT du CNFPT 80, rue de Reuilly 75 012 PARIS, ou à remettre en mains propres à un collègue adhérent à la CGT dans votre structure ou à renvoyer par mail à l'adresse : cgt.u00@cnfpt.fr

---